

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 juin 2018

Le jeudi 7 juin 2018 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : ZAMORA MT à GARAT MM -

ABSENTS et EXCUSÉS : ECHEVERRIA D - ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Travaux d'éclairage public du bourg
- 5 - Décision modificative du budget communal
- 6 - Convention d'entretien de l'éclairage public
- 7 - Déplacement du chemin rural de la carrière
- 8 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

S Zudaire demande à rajouter sur le dernier compte rendu afin qu'il soit adopté, une question qu'il a posée concernant l'éventualité d'une troisième classe qui n'apparaît pas au budget.

En réponse Mr le maire précise qu'après concertation avec les enseignants et l'inspecteur la troisième classe n'était pas encore nécessaire.

Vote : 1 abstention : S Zudaire

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Mr le maire a signé une mission ouvrage avec l'architecte Caroline LESBATS pour les locaux qui vont être créés à côté de la boulangerie pour un montant de 15 750 € HT.

Vote : à l'unanimité

4 - Travaux d'éclairage public du bourg

Dans la continuité des travaux réalisés au bourg, nous avons prévu un poste sur l'éclairage public mais pas assez en profondeur. On nous propose de remplacer l'éclairage existant par de nouveaux candélabres (33) . Il y a une participation du SDEPA à ce jour et donc en profiter pour effectuer ce changement avec l'idée de faire des économies d'énergie.

Le montant total est de 79263 €

Part communale 51 842 € plus 2892 €, le reste étant à charge du syndicat.

S zudaire demande de combien sera l'économie ?

Mr le maire répond qu'aucun calcul n'a été fait mais que normalement cela consomme moins et dure plus dans le temps.

P Genin demande si cela est obligatoire.

Mr le maire : non mais fortement conseillé. A l'heure actuelle personne ne remplace à l'identique. Il faut le faire tant qu'il y a des subventions.

M Arana demande quel est le but de la piste qui a été créée au niveau du trinquet ?

Mr le maire : cela fait un lien entre la boulangerie et le trinquet. Cela évite de passer sur la pelouse comme cela se faisait avant.

M Arana dit que pour lui le chemin en bord de route était suffisant.

JM Larre souligne que lors des fêtes communales nombreux sont ceux qui passent par la pelouse, et de ce fait cet accès sera plus adéquat.

Mr le maire signale qu'un chêne est attaqué par le capricorne, en espérant que les autres chênes ne soient pas touchés, que c'est plus problématique que l'allée.

Voté : A l'unanimité

5 - Décision modificative du budget communal

Le passage du tour de France nous amène à quelques modifications au budget pour des travaux qui nous sont imposés et fortement conseillés à faire dans le cadre de l'étape.

Le conseil départemental nous aide et nous accompagne et donc un changement au budget général de l'ordre de 150 000 € et la même somme au niveau des recettes et subventions attribuées.

Les devis sont en cours.

M Arana demande quels sont les travaux ?

Mr le maire : aménagement de routes, enlèvement des ralentisseurs, giratoires... (qui seront refaits après la course) et travaux de voirie à déterminer avec le conseil départemental.

S Zudaire souligne que le conseil général s'est engagé à payer une partie des travaux.

MM Garat : effectivement ils vont allouer une aide pour financer ces travaux entre 100 000 à 150 000 € et nous ferons les travaux en conséquence.

P Genin demande si le tour de France donne quelque chose.

MM Garat : non pas de somme attribuée.

Mr le maire précise que l'ASO n'organise rien. Ils ont des demandes après c'est la préfecture, la sous-préfecture et le conseil départemental et voire la commune qui gèrent. Suite à la dernière réunion de la semaine passée, ils vont mettre des barrières vers PINODIETA. Ils ont d'autres besoins au niveau des barrières et ils nous demandent de financer et de mettre en place

On n'est pas organisateur mais on nous demande beaucoup de choses.

P Otondo indique qu'il y aura la télévision sur Souraide et qu'il faut donc installer des barrières.

M Arana demande quels sont les horaires de fermeture des routes ?

Mr le maire : à partir du samedi 9 h à 18 h. Pinodieta fermé à partir de 5 h du matin

P Otondo indique que le chemin d'Aratxamendi sera fermée à partir du vendredi après-midi pour l'installation des moyens logistiques de France Télévisions qui installe les caméras au point kilométrique 21 sur le chemin de Xurxurieta) (à confirmer). Il y aura un arrêté municipal à prendre qui permettra toutefois l'accès des riverains à leur domicile.

M Jorajuria se pose la question pour les gens qui travaillent comme ceux de la maison de retraite.

Mr le maire : il va falloir qu'ils prennent leurs dispositions.

MM GARAT : le système de PASS n'est pas facile à gérer. Ils vont s'organiser pour gérer les horaires de travail.

M Arana pense qu'ils vont faire les heures continues.

Mr le maire pour conclure revient sur la question des travaux de voirie vus avec le conseil départemental. Au vu du montant qui va être annoncé, nous verrons ce qu'ils s'engagent à nous donner et nous ferons en fonction de cette somme.

Voté : A l'unanimité

6 - Convention d'entretien de l'éclairage public

Il s'agit d'une convention que l'on a déjà passée avec le SDEPA pour l'entretien de l'éclairage public. Ils interviennent quand il y a une lampe qui est grillée. On signale sur le site éclairage public du SDEPA et la société mandaté par le SDEPA dans le cadre de l'entretien correctif intervient.

Dans la mesure où ils ont repassé un marché, ils nous demandent notre accord pour reconduire cette convention qui avait été passée il y a 3 an. Avant c'était la société BOUYGUES et maintenant c'est ETPM.

On travaille avec eux dans ce cadre là et hors contrat avec l'entreprise locale DOYHARCABAL Electricité d'Espelette.

Voté : A l'unanimité

7 - Déplacement du chemin rural de la carrière

Lors d'un précédent conseil ce sujet avait déjà été évoqué. Le chemin en haut de la carrière va être déplacé puisque le chemin rural s'est effondré suite aux travaux de la carrière.

On vous demande de voter un accord de principe sur le déplacement du chemin car ensuite il y aura des démarches à faire. Un accord pour un échange de terrain entre nous et l'entreprise de la carrière. Par la suite Il y aura une enquête publique alors soit pour un échange ou de la vente à préciser.

P Genin demande à qui cela appartient à côté.

Mr le maire : à l'indivision ETCHEVERS. Nous on traite directement avec la société Larronde.

C'est régulariser une situation qui existe déjà par mesure de sécurité. En termes de superficie, la commune céderait 1402 m2 à la société Larronde qui nous céderait 1728 m2.

S Zudaire demande si le chemin deviendra privé.

MM Garat : non communal. nous rachetons ou échangeons le terrain que LARRONDE a acheté à ETCHEVERS pour que ça devienne un chemin communal contre l'ancienne assiette du chemin qu'on leur cède.

Voté : A l'unanimité

8 - Questions diverses

M. le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour car la communauté d'agglomération lui demande de signer une convention pour mettre à disposition les agents communaux pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Le fonctionnement reste le même qu'auparavant bien que la compétence ait été prise par la communauté d'agglomération. on continue à travailler de même, mais on va facturer à la communauté d'agglomération les heures passées et les dépenses engagées pour les divers travaux.

Il y aura certainement des changements de fonctionnement dans un futur proche mais à ce jour rien n'est effectif.

Voté : A l'unanimité

Mr le maire revient sur le dossier de la révision de la carte communale pour une délibération prochaine sur le futur projet mais la communauté d'agglomération a choisi une société pour une étude sur la perméabilité des terrains et en fonction de cela il y a des réajustements à faire. Ils vont nous inclure un projet environnemental. Et donc sujet qui sera de nouveau soumis à délibération prochainement.

S Zudaire demande quand la carte sera révisée ?

Mr le maire lui rappelle que le projet est déjà en cours comme il vient de l'évoquer précédemment, on est dans la révision.

MM Garat : avec cette étude il y a du retard, on leur a demandé pour la prochaine délibération de venir faire une présentation au conseil municipal.

Mr le maire : plutôt une réunion informelle juste avant le conseil pour une présentation et répondre à nos questions.

S Zudaire par rapport aux travaux du bourg il y a un soucis au niveau du sens unique entre la boulangerie et le double sens parking . Est-ce qu'une signalisation précise est prévue ?

J M Larre :oui bien, il aura un sens prioritaire mis en place

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZUDAIRE S -